

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

29 JANVIER 2018
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 29 janvier 2018, à l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Monsieur Dino Mazzone, Conseiller
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présents : Madame Raffaella Di Stasio, Directrice générale
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Vingt-neuf (29) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180626-001(2)

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h5.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 29 janvier 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-002 (2)

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes :

- Séance spéciale du 18 décembre 2017;
- Séance ordinaire du 18 décembre 2017;
- Séance spéciale du 13 janvier 2018;
- Séance spéciale du 22 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-003 (2)

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du maire

M. le Maire Masella a souligné que la Ville a dû adopter un nouveau budget en raison de la hausse inattendue et exorbitante (9 %) des contributions exigées par Montréal pour l'agglomération mais qu'elle a réussi à maintenir la hausse du compte de taxes à l'intérieur de l'indice du coût de la vie en retardant quelques-uns de ses projets et en finançant autrement d'autres projets. L'Association des municipalités de banlieue (AMB) a protesté et exprimé sa frustration à plusieurs reprises et le Maire qui en est le Président a écrit au ministre des Affaires municipales, lequel s'est montré ouvert à leurs problèmes. L'AMB souhaite des changements significatifs à la structure de l'agglomération. L'année dernière, le Réseau de transport métropolitain (RTM) a fait connaître ses plans pour améliorer l'accès à la gare Montréal-Ouest et assurer la sécurité des piétons. La partie la plus importante de ce projet est de bâtir un point d'accès sur Sherbrooke. Les travaux devraient être terminés d'ici l'automne 2019. Enfin, il a annoncé que le prochain Café avec le Maire se tiendrait le 22 février.

7. Première période de questions du public

À 20 h 10, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

Norbert Bedoucha a demandé si des mesures pouvaient être prises concernant la sécurité au passage à niveau. Le Maire a expliqué que les plans de la RTM dont il venait de parler incluent des mesures pour résoudre les problèmes au passage à niveau à l'intersection de Westminster. Cela pourrait aller jusqu'à changer la configuration des voies, par exemple, mais on ne peut pas dire encore clairement ce qui est officiel et ce qui ne l'est pas. La prochaine étape est de demander aux ingénieurs de la circulation du Réseau de venir parler avec la Ville et de présenter leurs propositions, ajoutant que la Ville ne paierait pas pour ces travaux qui seraient faits aux frais de la RTM. Mais il ne veut pas que les choses s'enveniment dans ce dossier, certaines idées peuvent être de fausses bonnes idées, a-t-il précisé.

Ian Robinson a demandé si la réglementation adoptée par Montréal d'interdire l'utilisation de foyers est en vigueur à Montréal-Ouest. Le Maire Masella a répondu que ce n'était pas un règlement de l'agglomération, alors cette réglementation ne s'applique pas à la Ville. Ce sujet a été discuté au caucus mais aucune orientation politique n'a été prise. Il serait lui-même en faveur d'encourager les gens à ne pas utiliser leurs foyers les jours de smog plutôt que d'adopter un règlement d'interdiction générale. Le résident a fait valoir que la clé est l'essence de bois qui est utilisée dans les foyers.

Stan Carny voulait connaître les coûts associés à la plantation d'arbres l'année dernière à l'École Edinburgh. Il avait posé cette question à la précédente séance ordinaire. Le Maire a répondu que la Ville avait été très prise par des dossiers très urgents mais qu'il s'en occuperait d'ici la prochaine séance. Le résident a aussi parlé du remplacement de certains équipements lourds. Le résident a demandé si Montréal-Ouest obtiendrait une subvention pour rénover le système de réfrigération de son aréna, comme ce fut le cas pour Côte-Saint-Luc. Le Maire croit que la Ville n'obtiendrait pas cette subvention, expliquant qu'il y a des problèmes plus importants à l'aréna comme les fuites du plafond et la présence de moisissure.

David Superstein a indiqué qu'il y a eu un rassemblement dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal pour protester contre le budget Plante ; il se demande pourquoi cet événement n'a pas été publicisé dans le bulletin électronique de la Ville. M. Superstein a indiqué qu'il a appris la tenue de ce rassemblement par une affiche dans Côte Saint-Luc. Le Maire a expliqué qu'au moment où s'est tenu le rassemblement, la Ville espérait encore que Montréal reconsidérerait sa position et la Ville pensait alors qu'il s'agissait plus d'une initiative de citoyens. Le Conseil a cru que, dans ce contexte, il serait préférable que les élus n'y participent pas, ajoutant cependant que s'il y avait un autre rassemblement maintenant, l'événement serait probablement piloté par les municipalités.

Louise Chenevert a demandé si un suivi avait été fait concernant la liste de suggestions qu'elle a déposée à la séance avant Noël. Le Maire Masella a répondu par la négative parce que plusieurs choses se passaient à ce moment-là. La résidente a posé une question concernant les entrepreneurs privés en déneigement. Le Maire a fait savoir que la Ville a soufflé la neige dix fois cet hiver alors que normalement c'est dix fois pour la saison entière et cela n'est pas encore terminé. Les deux tiers du budget pour le déneigement ont déjà été dépensés. Le Conseiller Mazzone a fait savoir que si un résident est témoin d'une infraction au règlement alors qu'il n'y a aucun agent de sécurité

publique autour, il est toujours possible d'intenter une poursuite si ce résident est prêt à déposer une plainte et à témoigner en Cour.

Cynthia Nichols a expliqué que son entrée et le trottoir adjacent se sont enfoncés après des travaux d'excavation faits tout près par Bell Canada l'année dernière. Le Maire a fait valoir que ces problèmes sont liés aux travaux exécutés par Bell et que Bell en était responsable. La résidente a aussi demandé pourquoi l'autobus 123 de la STM passait maintenant sur Westminster. Le Maire a répondu qu'il ne le savait pas, ajoutant qu'il ne siégeait pas au conseil de la Société de transport de Montréal, qui n'envoie pas les trajets de ses autobus aux municipalités.

Terry Spigelman s'interroge sur les opérations de déneigement. Le Maire a expliqué le déroulement de ces opérations. Les employés de la Ville travaillent parfois les dimanches, mais pas toujours, parce qu'il est préférable qu'ils cessent de travailler au-delà d'un certain nombre d'heures. Le résident a demandé pourquoi on ne pourrait pas souffler la neige sur les pelouses, cela réduirait les coûts. Le Maire a répondu que ce n'est pas aussi rapide que de la souffler dans les camions et qu'il y a toujours le risque de provoquer des dommages et d'avoir des plaintes. Le résident a aussi demandé quel serait l'impact du nouveau budget sur le compte de taxes. Le Maire a répondu que l'impact serait une hausse moyenne de 1,6 %.

La première période de questions prit fin à 20 h 45.

8. Contrats et greffe

a) Nomination d'un représentant au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest

ATTENDU que PME MTL Centre-Ouest est un organisme de développement économique dont la mission est d'appuyer les entrepreneurs des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et Saint-Laurent et des municipalités de Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest;

ATTENDU que Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest (ci-après « les trois villes liées ») doivent désigner une personne siégeant au sein d'un de leurs conseils municipaux pour les représenter au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest ;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que le Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, conjointement avec le Conseil de la Ville de Hampstead et le Conseil de la Cité de Côte Saint-Luc, désigne M. Michael Goldwax, conseiller municipal de Hampstead, à titre de représentant des trois villes liées au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.
- 2) Que cette désignation soit considérée comme effective depuis le 5 novembre 2017 pour un mandat de deux ans.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-004 (2)

b) Contrat pour la refonte du site Web

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres par invitation pour les fins d'une reconfiguration de son site internet;

ATTENDU que six firmes furent invitées et que l'une d'elles a présenté une offre, laquelle devait être évaluée au plan qualitatif par un comité avant que celui-ci ne puisse considérer le facteur prix;

ATTENDU que, suite à ce processus, lequel fut mené en conformité avec la législation applicable, ladite firme a pu être aussi évaluée en tenant compte de ce facteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que le contrat pour la refonte du site internet de la municipalité soit adjugé à Penega Communication Inc., au prix de 29 900,00\$ (avant taxes).
- 2) Que la Directrice générale soit autorisée à signer tout document contractuel requis aux fins de la présente résolution, selon le cas.

3) Que la dépense engagée par la présente résolution soit imputée au budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-005 (2)

c) Cour des petites créances – mandat général

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

1) Que le Directeur des travaux publics, M. Rylan Wadsworth, et le Contremaître général, M. Ferdinando Guadagnino, soient chacun mandaté pour et autorisé à représenter la Ville de Montréal-Ouest à la division des petites créances de la Cour du Québec, dans toutes les affaires où la Ville est poursuivie pour des motifs liés aux activités du Service des travaux publics.

2) Que soit abrogée la résolution #20140929-012.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-006 (2)

9. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 16 décembre 2017 au 24 janvier 2018

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

Que la liste des comptes payables pour la période du 16 décembre 2017 au 24 janvier 2018 totalisant 443 720,54 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-007 (2)

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de janvier 2018

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du Règlement n° 2005-002 pour le mois de janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-008 (2)

c) Emprunt par billets au montant de 1 775 900\$ (6 février 2018)

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest entend emprunter à long terme une somme totale de 1 775 900\$ au moyen d'une série de billets pour une durée de cinq ans, au lieu d'obligations, en vertu du règlement n° 2017-002;

ATTENDU que la Ville a demandé des soumissions par l'entremise du Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal, au ministère des Finances du Québec, dans le cadre d'un appel d'offres public pour la vente d'une émission de billets à dater du 6 février 2018;

ATTENDU que trois (3) soumissions ont été reçues et jugées conformes par ledit ministère, en conformité à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) :

Échéance (\$)	Taux offert (%)	Date
SOUSSIONNAIRE : Banque Royale du Canada		
65,500	2.91%	2019
67,500	2.91%	2020
69,500	2.91%	2021
71,700	2.91%	2022
1,501,700	2.91%	2023

Prix : 100,00\$
Coût réel : 2.91%

SOUSSIONNAIRE : Financière Banque Nationale Inc.

65,500	2.00%	2019
67,500	2.25%	2020
69,500	2.40%	2021
71,700	2.60%	2022
1,501,700	2.75%	2023

Prix : 98,734\$
Coût réel : 3.0179%

SOUSSIONNAIRE : Caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce

65,500	3.14%	2019
67,500	3.14%	2020
69,500	3.14%	2021
71,700	3.14%	2022
1,501,700	3.14%	2023

Prix : 100,00\$
Coût réel : 3.14%

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Banque Royale du Canada est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- 2) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour un emprunt par billets au montant de 1 775 900\$, effectué en vertu du règlement d'emprunt n° 2017-002, ces billets échéant en série sur cinq ans, et étant émis au prix de 100,00 pour chaque 100,00\$ de valeur nominale des dits billets.
- 3) Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur

Adoptée à l'unanimité
#20180129-009 (2)

d) Concordance et amendement de règlements d'emprunt

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest se propose d'emprunter par billets un montant de 1 775 900\$;

ATTENDU que ce montant est réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Montant (\$)
2017-002 (FEPTEU)	573 603
2017-002	1 202 297

ATTENDU que la Ville désire à cette fin se prévaloir des dispositions du premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (R.L.R.Q., chapitre D-7), qui prévoit qu'un tel emprunt peut être réalisé pour un terme plus court que celui originellement fixé au règlement en question;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement d'emprunt en conséquence;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que le règlement susmentionné soit financé par billets conformément aux stipulations suivantes :

- 1) Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
- 2) Les billets seront datés du 6 février 2018.

- 3) Les billets seront signés par M. Beny Masella, Maire, et Mme Valentina Maria Todoran, Trésorière.
- 4) Les intérêts seront payables semi-annuellement le 6 février et le 6 août de chaque année.
- 5) Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

Année	Montant (\$)
2019	65 500
2020	67 500
2021	69 500
2022	71 700
2023	73 900
2023	1 427 800 (à refinancer).

6) Aux fins de cet emprunt, la Ville de Montréal-Ouest émet des billets pour un terme plus court que celui originellement fixé au règlement n° 2017-002, c'est-à-dire un terme de cinq (5) ans à compter du 6 février 2018.

7) En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, chaque émission subséquente s'appliquera au solde ou à une partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-010 (2)

e) Marge de crédit

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

Que la Trésorière, Mme Valentina Maria Todoran, soit autorisée à négocier avec RBC Banque Royale (succursale de Montréal-Ouest) et à signer tout document requis, au nom de la Ville de Montréal-Ouest, pour une marge de crédit au montant maximum de 3 000 000\$.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-011 (2)

10. Service d'urbanisme

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

11. Travaux publics

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

12. Ressources humaines

a) Cessation d'emploi pour raisons d'ordre administratif

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

De confirmer la cessation d'emploi de l'employé n° 21 pour raisons administratives.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-012 (2)

13. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

14. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 1

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

b) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

c) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

d) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

15. Dépôt de documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du Règlement n° 418-9 – Règlement modifiant le Règlement n° 418-3 concernant la réglementation des égouts et la fourniture de l'eau dans la Ville de Montréal-Ouest

ATTENDU qu'un projet de règlement a déjà été déposé lors d'une séance précédente lorsque l'avis de motion a été donné, et mis à la disposition du public conformément aux exigences de la loi ;

ATTENDU que l'objectif de ce règlement a été résumé à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que le Règlement n° 418-9 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 418-3 concernant la réglementation des égouts et la fourniture de l'eau dans la Ville de Montréal-Ouest » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-013 (2)

b) Adoption du Règlement n° 2018-001 – Règlement remplaçant le Règlement n° 2017-008 concernant les taxes de la Ville de Montréal-Ouest pour l'exercice 2018

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à une réunion du Conseil lorsque l'avis de motion a été donné, et mis à la disposition du public conformément aux exigences de la loi ;

ATTENDU que l'objectif de ce règlement a été résumé à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

Que le Règlement n° 2018-001 intitulé « Règlement remplaçant le Règlement n° 2017-008 concernant les taxes de la Ville de Montréal-Ouest pour l'exercice 2018 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-014 (2)

c) Adoption du Règlement n° 2018-002 – Règlement relatif au taux des droits de mutation applicable lorsque la base d'imposition excède 500 000 \$

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à une réunion du Conseil lorsque l'avis de motion a été donné, et mis à la disposition du public conformément aux exigences de la loi ;

ATTENDU que l'objectif de ce règlement a été résumé à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le Règlement n° 2018-002 intitulé « Règlement relatif au taux des droits de mutation applicable lorsque la base d'imposition excède 500 000 \$ » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-015 (2)

d) Adoption du Règlement n° 2018-003 – Règlement autorisant un emprunt de 2 484 130 \$ pour effectuer des travaux de réparation de la chaussée, des trottoirs, de l'aqueduc et du système d'égouts sanitaires et du système d'égouts pluviaux sur l'avenue Percival au nord de la rue Nelson

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors d'une séance précédente, lorsque l'avis de motion a été donné, et mise à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que, lors de la présente séance, la portée de ce règlement a été résumée, notamment le fait que la dépense autorisée est à la charge de tous les contribuables de la municipalité et que l'emprunt sera remboursé sur une période de vingt ans;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

Que le règlement n° 2018-003, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 484 130 \$ pour la réalisation de travaux de refaçon de la chaussée et des trottoirs, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout sanitaire et pluvial sur l'avenue Percival au nord de la rue Nelson », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-016 (2)

e) Adoption du Règlement n° 2018-004 – Règlement modifiant le Règlement n° 2013-002 concernant la prévention des incendies

ATTENDU qu'un projet de règlement a déjà été déposé à une réunion du Conseil lorsque l'avis de motion a été donné, et mis à la disposition du public conformément aux exigences de la loi;

ATTENDU que l'objectif de ce règlement a été résumé à la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

Que le Règlement n° 2018-004 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2013-002 concernant la prévention des incendies » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-017 (2)

17. Seconde période de questions du public

À 21 h 25, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Norbert Bedoucha a dit qu'il encouragerait les résidents à téléphoner à la députée Kathleen Weil pour lui exposer le problème que pose le budget de Montréal. Il a demandé à la Conseillère Ulin si la Ville avait envisagé de mettre en place un système de suivi des demandes des citoyens. La Conseillère a répondu que cette fonction serait disponible dans le nouveau site Web. Le Maire a ajouté que ce serait un outil utile à des fins d'administration interne.

Teresa Spigelman a demandé si du sel avait été épandu la semaine dernière aux endroits glacés. Le Conseiller Torres a répondu dans l'affirmative, en ajoutant que la température avait monté. La résidente a dit avoir des problèmes concernant le ramassage de ses ordures. Elle s'est plainte au sujet des avancées de trottoir sur

Westminster, alléguant qu'elles n'étaient pas sécuritaires, en particulier en hiver. Le Maire a répondu que leur visibilité serait accrue, mais qu'elles étaient là pour rester.

18. Levée de la séance

À 21 h 35, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20180129-018 (2)

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier Archives-20180129*